

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES POUR LES VETERINAIRES PRESENTS SUR LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Dès le 1^{er} juin 2012, tous les vétérinaires présents sur les concours internationaux devront présenter leur « veterinarian ID card » afin de pouvoir accéder aux zones réglementées.



Working at an event?

YOU NEED THE NEW FEI ID CARD

FROM 1 JUNE 2012
FEI ID CARDS NECESSARY FOR
ALL VETERINARIANS AT EVENTS

For more information visit www.fei.org/veterinary

La FEI apporte des modifications à la réglementation applicable sur tous les terrains de concours internationaux quelque soit la discipline en ce qui concerne les vétérinaires.

L'objectif est que tous les vétérinaires présents sur des événements internationaux aient connaissances de la réglementation vétérinaire en vigueur. Cela implique la mise en place d'un nouveau mode d'évaluation et d'identification des vétérinaires.

Ce nouveau système requiert que tous les vétérinaires travaillant sur les événements FEI que ce soit en tant que Vétérinaire Officiel FEI ou Vétérinaire Traitant doivent obtenir leur carte d'identification.



FEI OFFICIAL VETERINARIANS

- Si vous êtes dès à présent enregistré en tant que FEI Official Veterinarians vous allez être contacté directement par la FEI qui vous adressera vos codes d'accès personnels. Consultez la liste en cliquant sur <http://www.fei.org/fei-officials-lists-0>. Vous devrez ensuite vous identifier dans le système FEI et éditer votre « veterinarian ID card ».
- Si vous avez changé d'adresse email ou si vous ne l'avez pas transmise à la FEI, veuillez nous faire parvenir votre adresse email sur laquelle la FEI pourra vous contacter.
- Accédez à toutes les informations et prenez connaissance de la procédure détaillée pour devenir FEI Official Veterinarians en cliquant sur : <http://www.fei.org/fei-officials-vets>

PERMITTED TREATING VETERINARIANS

- Si vous êtes présent ou que vous êtes amené à être sur des événements internationaux en tant que vétérinaire traitant et que vous n'êtes pas inscrit sur les listes « FEI Official veterinarians » vous devez être reconnu en tant que « Permitted Treating Veterinarians » .
- Pour obtenir cette identification, vous devez candidater à l'aide du formulaire <http://www.fei.org/sites/default/files/5%20%20APPLICATION%20FORM%20%282%29.pdf>. Ce document est à retourner à la FFE pour que votre demande soit validée et transmise à la FEI. La FEI vous adressera vos codes d'accès personnels.
- Vous devrez vous identifier dans le système FEI et faire un test en ligne. Après réussite de ce test, vous pourrez obtenir votre « Veterinarian ID Card ».
- Pour être assuré que la procédure d'enregistrement puisse aboutir avant le 1^{er} juin, il vous faut retourner les documents à la FFE **avant le 15 avril** à l'adresse suivante :

Fédération Française d'Équitation
Parc Equestre Fédéral
41600 Lamotte Beuvron

Accédez à toutes les informations et prenez connaissance de la procédure détaillée pour devenir Permitted Treating Veterinarians en cliquant sur : <http://www.fei.org/fei-permitted-treating-vets>

Contact FFE : officiels.competition@ffe.com